

20-12- 364 Aqua Data – Mise à jour du Plan d'intervention aqueduc, égout & chaussée

ATTENDU QUE depuis le **1^{er} janvier 2016**, un Plan d'intervention (PI) préparé selon le guide révisé est exigé à toute municipalité qui présente une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du programme TECQ.

ATTENDU QUE c'est en ce sens, tel que prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), qu'a été mandatée la firme AQUA DATA par la Municipalité en septembre 2016, la résolution n° 16-09-374 en faisant foi, le tout afin de préparer un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, des égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE les principaux ajustements qui ont été apportés aux critères d'admissibilité sont les suivants :

- Toutes les conduites d'eau potable et d'eaux usées associées à une classe d'intervention intégrée D, incluant les conduites d'alimentation en eau potable et les conduites d'interception des eaux usées, sont admissibles à la priorité 3 dans le programme TECQ.
- Certains travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'eaux usées peuvent découler des études recommandées (classe d'intervention B) dans les PI préparés selon le guide révisé. Ces études doivent donc être réalisées avant le dépôt d'une programmation comprenant des travaux de priorité 4 dans le cadre du programme TECQ.
- Toutes les conduites d'eau potable et d'eaux usées associées à une classe d'intervention intégrée D sont admissibles aux sous-volets applicables des programmes d'aide financière, à l'exception des conduites d'eau potable pour lesquelles une intervention est requise en raison d'un manque de protection contre l'incendie.
- Les travaux de réhabilitation sans tranchée, qui visent à prolonger la durée de vie de conduites identifiées non prioritaires dans le PI, peuvent être réalisés dans le cadre du programme TECQ, mais ils devront l'être avec les montants qui sont alloués aux travaux admissibles au choix des municipalités, en d'autres termes, 20 % de l'enveloppe ou s'il n'y a plus de travaux de priorité 1, 2 ou 3.

ATTENDU QU'une mise à jour s'avère maintenant essentielle à la suite de nouveaux développements, notamment :

- le prolongement du réseau municipal (aqueduc & égout), sur la route 201;
- l'ajout des services d'eau potable et des eaux usées et sanitaires dans le projet résidentiel de la Vallée-des-Outardes (Phase 2)
- la restructuration et du pavage du chemin de la Rivière-Châteauguay Nord.

ATTENDU la soumission reçue de la firme AQUA DATA en vue de procéder à la mise à jour du Plan d'intervention (PI) tel que requis, le tout au montant de 7 700\$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Chantal Laroche**, appuyée par **Michelle Greig**, et résolu à l'unanimité de membres du conseil présents :

D'OCTROYER le mandat à la firme AQUA DATA afin d'assurer la mise à jour du Plan d'intervention décrit, le tout en fonction de l'offre de service déposée, sans possibilité d'extra, pour le montant de 7 700 \$ (avant taxes);

D'AFFECTER la dépense au programme TECQ 2019-2023.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-040-60-721
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

20-12-365 PPASEP – Demande de subvention (Volet 1)

ATTENDU QUE la Municipalité d’Ormstown a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Ormstown désire présenter une demande d’aide financière au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l’analyse de la vulnérabilité des sources d’eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Ken Dolphin**, appuyé par **Michelle Greig** et résolu à l’unanimité de membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité d’Ormstown autorise la présentation d’une demande d’aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur François Gagnon, greffier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l’analyse de la vulnérabilité des sources d’eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Poste comptable attribué au revenu : 01-381-35-000

ADOPTÉE

20-12-366 Levée de la séance

ATTENDU QUE l’ordre du jour est maintenant épuisé, sur la proposition de la conseillère **Michelle Greig**, appuyée par **Jacques Guilbault**, il est résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h15.

ADOPTÉE

En foi de quoi nous signons au terme de ladite séance;

Jacques Lapierre
Maire

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Jocelyne Madore
Directrice générale adjointe